

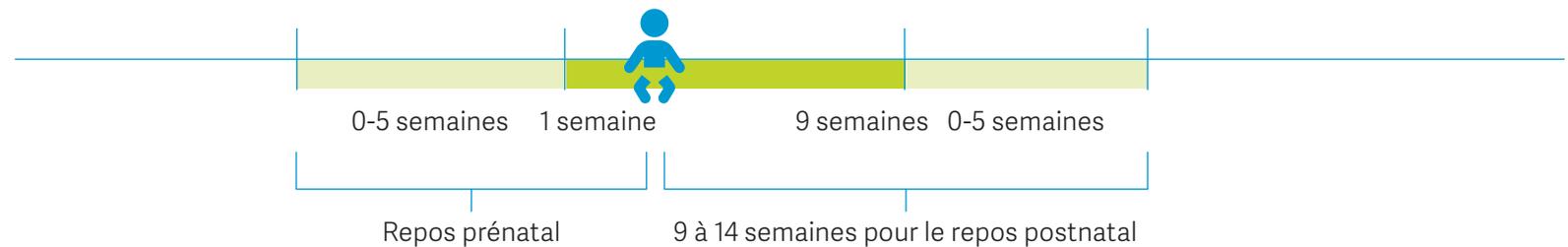
Congé de maternité

Poste de travail sans risque

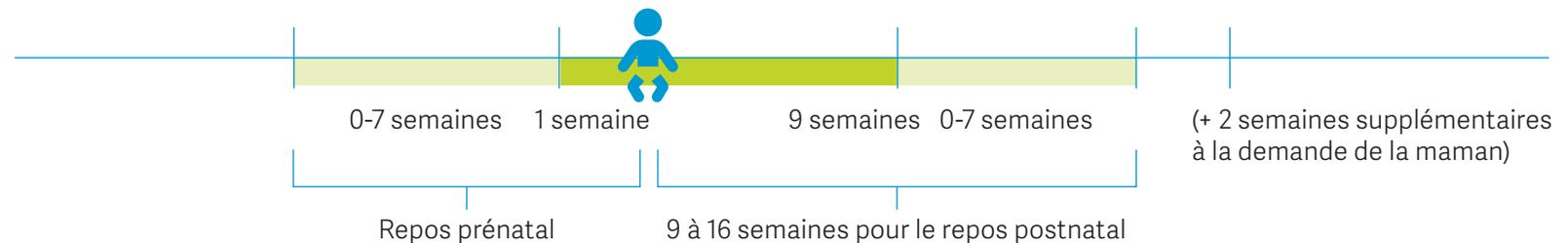
CONGÉ DE MATERNITÉ : grossesse unique 15 semaines, multiple 17 à 19 semaines

- 30 premiers jours → 82% du salaire non plafonné, à partir du 31^e jour → 75% du salaire plafonné

UNIQUE :



MULTIPLE :



1. Mère malade, écartement prophylactique en raison des risques ou en chômage temporaire pendant le repos prénatal complet.
1 semaine prénatal - 14 semaines postnatal
2. Hospitalisation du bébé plus de 7 jours après l'accouchement : prolongation du repos postnatal avec durée de l'hospitalisation, maximum 24 semaines.
3. Les deux dernières semaines du repos postnatal facultatif peuvent être converties en jours de repos postnatal, à prendre dans les huit semaines suivant la reprise du travail.